



2024-03-28

FONCTIONNAIRE EXPRESS

Restructuration sauvage à la Ville de Montréal

C'est avec une grande surprise et une profonde indignation que mon équipe et moi avons appris dans la journée d'hier l'annonce d'une restructuration importante à la ville de Montréal qui touchera entre autres les services de l'évaluation foncière, de l'expérience citoyenne et des communications qui comprend le 311, des ressources humaines et de la concertation des arrondissements.

Cette restructuration sauvage s'est faite sans discussion avec les représentants syndicaux. L'annonce a créé une onde de choc, car elle touche près de 550 employé.e.s. La Ville nous dit qu'il n'y aura pas de mises à pied, mais l'exercice s'est fait de manière cavalière. On aurait pu facilement éviter cette gronde et atténuer les impacts en nous informant d'avance comme c'est l'usage entre des parties qui se respectent.

J'apprenais par les voies officielles que la résolution pour mettre en marche cette restructuration à la Ville de Montréal a été votée par le comité exécutif de la ville mercredi matin. Les employé.e.s l'ont su la même journée, en après-midi en même temps que le syndicat. Des échanges de courriels et des conversations avec des gestionnaires laissent plutôt entendre que les dirigeants étaient au courant depuis des semaines.

La façon de travailler de l'administration démontre un cruel manque de respect envers ses partenaires syndicaux, et envers ses propres employés. Nous avons reçu beaucoup d'appels de personnes en panique. De tels agissements érodent la confiance mutuelle nécessaire à de bonnes négociations et, chose certaine, ce n'est pas la façon optimale de gérer les relations de travail.

Je suis conscient que ces mauvaises nouvelles toucheront certains d'entre nous plus durement. Si vous vivez de l'anxiété ou ressentez le besoin de parler, vous pouvez contacter le Programme d'aide aux membres au 514 842-9463 ou notre réseau de délégués sociaux.

Nous travaillons déjà à préparer votre délégation syndicale à repérer toute entorse à la convention collective que l'administration pourrait être tentée de faire pendant cette période d'incertitude. Si vous êtes témoins d'irrégularités ou si vous contestez la validité de certaines demandes patronales, n'hésitez pas à communiquer avec votre personne déléguée ou votre personne directrice syndicale.

Syndicalement

Votre président, Patrick Dubois et l'équipe du SFMM (SCFP)